



Voleurs, agresseurs, escrocs... Ces inquiétants profils de délinquants étrangers que la France ne peut pas expulser

Par Jean-Marc Leclerc

Publié il y a 48 minutes,

Mis à jour il y a 42 minutes



L'essentiel des protections dont les délinquants étrangers bénéficient aujourd'hui a été inventé sous Gaston Defferre en 1981. *Yuri Arcurs peopleimages.com / JessicaLeigh J/peopleimages.com - stock.adobe.com*

EXCLUSIF - Les préfets de département ont fait remonter à Beauvau les cas emblématiques de leur impuissance à éloigner les individus les plus dangereux. Un tableau édifiant.

M. X, né en 1962, «*de nationalité algérienne*» a 35 condamnations à son actif. Il a écopé de sa première peine de 8 mois de prison en 1984 et détient l'un des plus beaux pedigrees de la voyoucratie de l'Isère. Une «*carrière*» quasiment ininterrompue qui, d'année en année, le mène de vols en falsifications de chèques, filouteries, refus d'obtempérer, agressions, outrages, conduite sans permis, rébellion, violences avec arme et pour finir – le pompon – une condamnation en 2017 pour «*menace de crimes et délits contre les personnes ou les biens à l'encontre d'un magistrat*». Seulement voilà : M. X est inexpulsable, car arrivé en France avant l'âge de 13 ans et y résidant depuis plus de 20 ans.

Né en 1974, un Marocain de Fez, cumule, lui, déjà 17 condamnations pour onze infractions, allant de la menace de mort à la détention de stupéfiants. Admis en psychiatrie en 2021, ce délinquant du Loir-et-Cher sort et dérobe en mai 2022 une fourgonnette. «*Pris en chasse par la gendarmerie et suivi par...*

Cet article est réservé aux abonnés.

La rédaction vous conseille

- **Immigration: pourquoi alléger le millefeuille administratif des expulsions d'illégaux ne suffira pas**
- **L'attentat à Arras, miroir grossissant des failles migratoires**

Sujet

immigration